



---

**Marché de travaux :  
Aménagement de la voie territoriale n°47 à Salines**

---

La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions de l'article R.2123-1, 1° du code de la commande publique.

**ANNONCE LEGALE**

**Maître d'ouvrage :**

**COLLECTIVITE DE SAINT BARTHELEMY  
GUSTAVIA  
97133 SAINT BARTHELEMY**

**Conducteur d'opération :**

**Services Techniques Territoriaux  
Collectivité de Saint-Barthélemy  
Gustavia  
97133 SAINT BARTHELEMY**

**Pouvoir adjudicateur :**

Collectivité d'Outre-Mer de Saint-Barthélemy  
BP113

La Pointe Gustavia

97098 Saint-Barthélemy

Téléphone : 05.90.29.80.40

E-Mail : [dst@comstbarth.fr](mailto:dst@comstbarth.fr)

Statut : Région

Activité(s) principale(s) :

- Services généraux des administrations publiques

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

**Profil d'acheteur :** <https://www.marches-securises.fr>

L'avis concerne un marché.

**Objet du marché :**

Aménagement de la voie territoriale n°47 à Salines - Aménagement de la voie territoriale n°47 à Salines

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : non

Forme du marché : Marché(s) à tranches optionnelles

Type de marché de travaux : Exécution

**Lieu principal d'exécution :**

Voie territoriale n°47 à Salines

Code NUTS : FRY1

**CPV global à la consultation**

**CPV principal :** 45000000-7

Les prestations sont traitées à prix unitaires.

Dévolution en marché unique.

Les prestations font l'objet de 2 tranches :

- Tranche ferme : Les tamarins (tranche ferme)
- Tranche optionnelle : Col de tourterelle (tranche optionnelle)

Il n'est pas prévu de variantes exigées et les variantes ne sont pas autorisées.

Le marché a une durée prévisionnelle de 12 mois.

Une retenue de garantie est prévue. Son taux par rapport au montant du marché est de 5 %

Cette retenue de garantie ne peut être remplacée que par une garantie à première demande.

Avance : L'option retenue pour le calcul de l'avance forfaitaire est l'option B du CCAG-Travaux.

Le pourcentage d'avance accordé - hors pourcentage prévu à l'article R.2191-7 du Code de la commande publique est de 15 %.

### **Interdiction de soumissionner**

L'acheteur, en vertu des articles L2141-7 à L2141-11 du code de la commande publique, peut exclure les candidatures se trouvant dans les situations qui y sont décrites, en particulier dans les cas qui suivent, sous réserve que dans un délai de 2 jours à compter de la réception d'un courrier l'y invitant, le candidat démontre qu'il a pris les mesures nécessaires pour corriger les manquements qui lui sont reprochés et, le cas échéant, que sa participation à la procédure de passation du marché public n'est pas susceptible de porter atteinte à l'égalité de traitement.

L'acheteur exclut les personnes qui, au cours des trois années précédentes, ont dû verser des dommages et intérêts, ont été sanctionnées par une résiliation ou ont fait l'objet d'une sanction comparable du fait d'un manquement grave ou persistant à leurs obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché public antérieur.

### **Présentation de candidature :**

Dépôt classique : La candidature peut être faite au moyen des formulaires DC1 et DC2 (formulaires à jour sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) ou du DUME (document unique de marché européen, voir site :<https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>).

### **Conditions de participation et moyens de preuve acceptables :**

Les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat sont :

#### **Aptitude :**

- L'opérateur économique doit être inscrit sur un registre professionnel ou sur un registre du commerce suivant : Registre du commerce et des sociétés ou répertoire des métiers

#### ▪ **Capacité économique et financière :**

- Indications concernant le chiffre d'affaires annuel général sur 3 ans.

#### ▪ **Capacité technique et professionnelle :**

- Mention des références travaux sur une période de 5 ans.
- Fournir les tests d'aptitudes pour le personnel intervenant à proximité des réseaux enterrés (A.I.P.R) : à fournir en annexe du mémoire technique.

**Procédure :** MAPA ouvert

### **Visite sur site**

Chaque candidat est invité à se rendre sur le site, préalablement à la remise de l'offre, afin de reconnaître les lieux ou les locaux où les prestations doivent se dérouler.

### **Renseignements d'ordre administratif :**

Numéro de référence du marché : 24MA20

La présente consultation est une consultation initiale.

*Date d'envoi du présent avis à la publication : 20/12/2024*

*Date limite de réception des offres : 24/01/2025 à 12:00 (Heure de Saint-Barthélemy)*

Le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre pendant un délai de 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

### **Délivrance du DCE**

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil d'acheteur :

<https://www.marches-securises.fr>

**Modalités essentielles de financement et de paiement :**

Le délai global de paiement des prestations est fixé à 30 jours.

Règlement par mandat administratif.

Modalités de financement des prestations : Sur fonds propres.

**Avis périodique :**

Il ne s'agit pas d'un marché périodique.

**Informations sur les options :** En application des dispositions de l'article R2122-7 du code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de passer un marché ayant pour objet la réalisation de prestations similaires avec le titulaire, et ce, sans publicité ni mise en concurrence préalables.

**Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :** Après attribution, aucune forme de groupement ne sera exigée.

La même entreprise ne peut pas présenter pour le marché plusieurs offres, en agissant à la fois :

- en qualité de membre de plusieurs groupements.

**Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal Administratif de Saint-Barthélemy

**Service pour renseignements sur recours**

Greffe du Tribunal Administratif de Saint-Barthélemy

6, rue Victor Hughes

97100 BASSE-TERRE

Tél : 05 90 81 45 38

Fax : 05 90 81 96 70

Courriel : [greffe.ta-basse-terre@juradm.fr](mailto:greffe.ta-basse-terre@juradm.fr)

Adresse Internet (URL): <http://saint-barthelemy.tribunal-administratif.fr>

**Conditions de remise des candidatures**

La transmission des candidatures peut se faire par :

- voie électronique via le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>.
- La présentation sur un support physique se fait soit par :
- L'envoi par voie postale (lettre recommandée avec accusé réception),
- La remise contre récépissé, à l'adresse suivante :

Direction des Services Techniques

La Pointe

Gustavia

BP 113

97098 SAINT-BARTHÉLEMY Cedex

Sous pli cacheté portant les mentions :

« Offre pour : Marché de travaux : Aménagement de la Voie 47 à Salines  
- - NE PAS OUVRIR »

**Signature des documents transmis par le candidat**

Pas d'obligation de signature électronique.

**Autres Informations**

**Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qu'ils ont déjà transmis dans une précédente consultation et qui demeurent valables.**

## **Renseignements complémentaires**

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande au moyen du profil d'acheteur au plus tard le 16/01/2024 - 12H00 (Heure de Saint-Barthélemy).

### **Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :**

- pour les renseignements d'ordre administratif et technique :

Collectivité d'Outre-Mer de Saint-Barthélemy / Services Techniques Territoriaux

Adresse : Hôtel de la collectivité

BP113

97098 Saint-Barthélemy

Tél : 05.90.29.80.37

Courriel : [dst@comstbarth.fr](mailto:dst@comstbarth.fr)

Horaires d'ouvertures : 7h30 - 12h00 / 13h30 - 17h00 sauf le mercredi 7h30 - 12h30, fermé samedi et dimanche